

Centre Intercommunal d'Action Sociale du — PAYS GRENAOIS —

Arlassenx - Bascons – Bordères et Lamensans - Castandet – Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour –
Larrivière Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 19/04/2022
Reçu en préfecture le 19/04/2022
Affiché le 19/04/2022
ID : 040-200015204-20220412-2022_013-BF



N° 2022-013

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.I.A.S DU PAYS GRENAOIS Séance du 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. dûment convoqué s'est réuni, en raison des normes sanitaires en vigueur, à la salle de réception de Larrivière, sous la Présidence de M. Jean-Luc LAFENÊTRE.

Membres en exercice	23
Quorum	12
Présents	18
Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation : 07/04/2022 Reçue le 08/04/2022	

Étaient Présents : Jean-Michel BERNADET (arrivé à 17H20) – Huguette BRAULT – Carine LALANNE – Thierry CLAVE – Patrick DAUGA – Françoise DELAMARE – Martine DESPUJOLS – Jean DUFAU – Eliane HEBRAUD – Françoise LABAT – Michelle LAFITTAU – Jean-Claude LAFITE – Evelyne LALANNE – Jean-François DELEPAU – Christophe LARROSE – Philippe OGE – Joëlle PRIEUR – Jean-Luc LAFENÊTRE

Excusés : Pascale BEZIAT – Anne-Marie DUCOURNAU – Claude LESPE – Jean-Pierre PESCAY – Michel SANSOT.

Absents : /

Procurations : /

OBJET : VOTE DU BUDGET – EXERCICE 2022.

M. Jean-Luc LAFENÊTRE, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays Grenadois, présente à l'assemblée délibérante la proposition de budget 2022 qui s'équilibre comme suit :

Budget 2022	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	984 000.00	984 000.00
Section d'investissement	65 000.00	65 000.00

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget présenté comme ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Pour extrait conforme, le 15 avril 2022
Le Président du CIAS,
Jean-Luc LAFENÊTRE.


C.I.A.S.
Du Pays Grenadois - 40270